

# À PROPOS DE LA PESTE DE MARSEILLE

## *Remarques en forme de dossier*

La démographie historique, discipline statistique, ne peut accepter tous les chiffres ou effectifs transmis par nos ancêtres. Sans tomber dans « l'hypercritique », qui n'en tiendrait aucun compte, il convient de les critiquer, dans la mesure où subsistent d'autres documents que les documents globaux, et qui ont été tenus au jour le jour sérieusement et sans souci d'exagération à d'autres fins.

Les contemporains ont laissé, à propos de l'épidémie survenue à Marseille en 1720<sup>1</sup> deux chiffres aussi exagérés l'un que l'autre très probablement : Marseille, dans son « agrandissement » de 1666 et en comptant la campagne, aurait eu 88 645 habitants<sup>2</sup> et la peste, d'après un « relevé exact

---

1. La bibliographie de la peste de 1720 a été abondante au XVIII<sup>e</sup> siècle. Parmi les ouvrages récents, citons Ch. CARRIÈRE, M. COURDURIÉ, F. REBUFFAT, *Marseille ville morte – La peste de 1720*. (Marseille, 1968), qui ne fait pas oublier P. GAFFAREL et M<sup>e</sup> de DURANTY, *La peste de 1720 à Marseille et en France* (Marseille, 1911). Plus récent et plus « démographique », bien qu'il reprenne des chiffres adressés à Versailles à l'époque, J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens* (Paris, 1975). Personnellement, je me suis attaché à retrouver et à analyser les documents statistiques concernant Marseille et le terroir (M. TERRISSE, *La population de Marseille et de son terroir de 1694 à 1830*), thèse soutenue à Paris I, Marseille 1971. Exemplaire microfilmé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, p. 181-264). Voir aussi J.-N. BIRABEN, « Certain demographic characteristics of the plague epidemic of France, 1720-1722 », dans *Dedalus*, t. 97, fasc. 2, p. 536-545.

2. « Dénombrement » de Cardin Lebret (1716) publié par N. BIRABEN, *op. cit.*

de toutes les personnes décédées » (7 janvier-6 juin 1721)<sup>3</sup> en aurait fait périr 30 139 en ville et 8916 dans le terroir. Ce nombre d'habitants cité par le « dénombrement » de 1716 (dont on n'a retrouvé nulle trace) ne peut être exact. En 1756, 40 ans après, la ville, plus construite, ne compterait que 68 220 habitants et le terroir 19 860. En 1765, le très sérieux dénombrement classé par l'abbé Expilly, donne 65 508 habitants en ville, et 18 987 à la campagne. Il n'est guère possible que la ville ait compté 68 000 habitants en 1716. Une confusion s'est rapidement ajoutée à ce débat : Marseille, riche en salariat et en capital, était évaluée pour l'impôt de la capitation, qu'elle payait globalement sans listes de contribuables, et grâce à des impôts indirects, à 100 000 habitants. Le chiffre de 50 000 morts, souvent cité, vient de la rumeur selon laquelle la moitié des habitants auraient péri... fiscalement.

Or la ville fut très rapidement évacuée. L'évacuation en cas de peste était prévue administrativement : « Arrest de la cour de parlement tenant la chambre de vacations contenant règlement sur le fait de la peste, du 17 juillet 1629, réimprimé en 1720.

Premièrement les habitants se sépareront le plus promptement que faire se pourra, et se mettront en divers quartiers du terroir (ce mot n'est pas à prendre dans le sens précis de « terroir de Marseille », mais dans celui plus général de plat pays. Note de l'auteur), ou sur leurs barques si c'est lieu maritime, et à ces fins seront construites cabannes en toute diligence, en telle quantité que sera avisé au dépens du lieu pour la retraite desdits habitants<sup>4</sup>... »

Cette évacuation fut effective, comme les notations des contemporains le signalent, même si elle fut retardée par les atermoiements concernant la proclamation de l'état de peste.

Le père Feuillée, dans son manuscrit, n'est pas le seul témoin<sup>5</sup> : « 6 août : on compte qu'il est déjà sorti plus de 40 000 âmes de la ville pour fuir la contagion ». Le bourgeois de Marseille<sup>6</sup> écrit : « Grande quantité de pauvres qu'avait fait des cabanes à la plaine St-Michel mouren ». Les correspondances avec l'intendant d'Aix signalent : « 19 août 1720, Marseille et son terroir et Vitrolles-Marignagnes et son terroir dont la population s'est répandue dans la colline dite d'Arbois » ; « 20 août 1720, « le terroir de Péricard... dans lesquels chemins il passe journallement grand nombre de personnes de Marseille et

3. PICHATTY DE CROISSAINTE, *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion*. (Marseille, 1720). Le manuscrit se trouve dans le Fonds Nicolaï, aux Archives départementales. Exemplaire dactylographié dans le mémoire de maîtrise de D. Cantone, à la Faculté d'Aix.

4. Page 11.

5. Journal du père Feuillée, climatologue marseillais (cité par GAFFARD et DURANTY). Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Marseille (949 49091) pour le volume de ses « observations astronomiques, 31 mars 1718-1<sup>er</sup> août 1722 ».

6. Mémoire ou livre de raison d'un bourgeois de Marseille (1674-1726) publié par J.-F. THÉNARD (Montpellier, 1881).

de Vitroles »<sup>7</sup>. Bref, l'évacuation est une réalité, même si elle fut moins totale qu'en 1586-1587 : ces années-là, « Elle (la peste) recommença au mois de mars de l'année suivante 1587, les habitants sortirent encore de la ville et le mal cessa »<sup>8</sup>. Plus tard, en 1649, d'après l'historien Ruffi, « 50 000 personnes quittent la ville, 15 000 y restent »<sup>9</sup> (les chiffres sont probablement exagérés – Marseille ne pouvait avoir 65 000 habitants en 1649 – mais les proportions sans doute exactes). De même, en 1720, « le 7 août, presque tous les habitants sont déjà en fuite », et « le 17 août, tout le monde est presque sorti de la ville »<sup>10</sup>.

L'évacuation fut donc bien un *événement démographique* aussi réel que l'épidémie elle-même, et tous les habitants ne revinrent pas, compte tenu de la terreur inspirée par le fléau, et de l'origine rurale de la moitié d'entre eux, de leur peu d'attache urbaine. (Il suffisait d'être « domicilié »<sup>11</sup> pour être réputé marseillais, et ce domicile était souvent partagé à plusieurs, surtout dans la vieille ville, sans « appartement »<sup>12</sup>.) Certes, des évacués ont pu décéder hors les murs, mais ce ne semble pas une raison suffisante pour ajouter foi à l'état des morts des quartiers du terroir de Marseille cité « in extenso », par quartier, dans le livre de Gaffarel et Duranty<sup>13</sup>. Cet état, dressé en 1722, aboutit au chiffre de 8 916 morts<sup>14</sup>. Une étude précise de quelques quartiers du terroir<sup>15</sup> rend sceptique sur cette colonne de chiffres. Un acte de sépulture de St-Loup, confirme ce point de vue : « Le 14 7<sup>bre</sup> Mad<sup>lle</sup> Comte, âgée d'environ 57 ans, épouse de feu sieur Jean Baptiste Comte de Marseille est décédée dans sa bastide de ce quartier, et ensevelie dans son bien de l'ordre de M. l'évêque à cause de la contagion les ossements seront transportés dans laquelle église. Notta : ceux qui sont morts de la contagion ont été enterrés à la campagne et *donc on n'a pu tenir mémoire* excepté ceux qui s'enquirent » (s'enfuirent ?)<sup>16</sup>.

7. C 909, correspondances, Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

8. D<sup>r</sup> BERTRAND, *Relation historique sur la peste de Marseille et d'une partie de la Provence en 1720* (Cologne 1721, Amsterdam 1775, Marseille 1779). Publié en 1820 à l'occasion de l'armée séculaire de la Peste dans *Pièces historiques sur la peste de Marseille et d'une partie de la Provence en 1720, 1721, 1722*.

9. L. DE RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille*, (Marseille, 1696).

10. PICHATTY DE CROISSANTE, *Mémorial* (*op. cit.*, note 3). « 8 août 1720, il est sorti de la ville pour aller en bastide moitié des habitants et tout de gens riches, plusieurs médecins, apothiquères, chirurgiens » (*Mémoire, op. cit.*, note 6).

11. F. RAYMOND, médecin, *Mémoire sur la topographie médicale et salutaire de Marseille et de son terroir* (Mémoires de l'Académie de médecine, 1778-1779).

12. L' « appartement » consistait à habiter « à part » dans un logement.

13. Note 1, *op. cit.*

14. M. TERRISSE, note 1, *op. cit.*

15. 201 E. Archives départementales des Bouches-du-Rhône. (Registres paroissiaux).

16. Ouvrage cité, note 3.

En tout cas, ce n'est pas dans une population urbaine de 60 à 65 000 habitants que la peste a sévi, mais dans une population réduite au tiers, peut être au quart, « une populace infinie », écrit Pichatty de Croissainte<sup>17</sup>. Elle y a fait des ravages, car il reste le mortuaire de l'Hôtel Dieu : les actes de décès transcrits au jour le jour en 1720 (et 1721) y sont rubriqués en mai 1722 par ordre alphabétique<sup>18</sup>. Manquent les lettres A, B et C, déchirées, environ le tiers ou 30% de l'onomatistique marseillaise du temps. Cette rubrique compte 4 500 noms environ pour 1720 et 1721, ce qui fait dix fois la mortalité ordinaire de l'Hôtel-Dieu. Il ne faut pas transposer cette proportion à la mortalité annuelle de la ville, car les décès de la peste furent comme concentrés à l'hôpital et dans les endroits baptisés hôpitaux pour la circonstance, qui rassemblaient les malades pris dans les paroisses. Pour grossir le nombre des victimes (vraisemblablement dans le but de faire alléger la capitation à Versailles), l'autorité municipale ajouta les décès recensés dans les hôpitaux en 1720... aux décès dénombrés rétrospectivement dans les paroisses en 1721 ! Le procédé a du être d'ailleurs fréquent à l'époque préstatistique.

En effet, il y eut une enquête rétrospective dans les cinq paroisses de la ville. Elle mêle sûrement les morts et ceux qui étaient partis et n'étaient pas revenus à Marseille. N'en sont décomptés ni ceux (la plupart des décédés après la mi-août) qui sont allés mourir dans les hôpitaux, ni ceux qui sont morts dans le « terroir » s'ils s'y étaient réfugiés. Au lieu d'une addition de tous ces chiffres<sup>19</sup>, on aurait donc le tableau suivant :

| Morts <i>et disparus</i><br>dans les paroisses<br>(dénombrement rétrospectif<br>7/1/1720-1721) | Dont décédés dans<br>les hôpitaux en 1720<br>(comptages et registres<br>des médecins et<br>des enterre-morts)          | Rubrique de l'Hôtel-Dieu<br>(décès transcrits en 1720<br>rubriqués d'après des registres<br>perdus en 1722) |
|--|--|---|
| St-Martin 9 148<br>Accoules 5 415<br>Major 4 255<br>St-Laurent 2 668<br>St-Ferréol 2 607       | « Rive Neuve » 1 107<br>« Hôpital de Rive Neuve »<br>3 358<br>« Hôpital du Mail » 177<br>« Hôpital de la Charité » 608 | 3 399 + 1 121<br>(lettres A, B, C)  |
| Total : 24 093   | Total : 5 450  | Total : 4 520   |

Il convient donc de retrancher les décès survenus dans les hôpitaux de ceux comptés (*avec les disparus*) partis dans leur village d'origine et non reve-

17. Registre « Peste », 1722. Le 8 août 1720, le bureau de l'Hôtel Dieu constate que « les habitants se réfugient à la campagne, la ville devient déserte ».

18. Cités dans GAFFAREL et DURANTY, note 1, *op. cit.*

19. Pichatty de Croissainte, ouvrage cité, note 3.

nus) en 1721 dans les paroisses par enquête orale : soit, 24 093 - 5450 (- 4520) = 14 123. On est loin du chiffre de 30 139, résultat d'une addition fallacieuse. On se rapprocherait ainsi d'un nombre de décès égal (si l'on admet un nombre suffisant de disparus sans laisser d'adresse) à la moitié de la population... restée en ville !

Comment a-t-on procédé pour dénombrer les morts des paroisses ? Une première division en 150 « départements » est effectuée le 3 août 1720. Elle ne donne pas satisfaction, et dès que la peste « calme », « le 2 novembre jusqu'au 5, M. le Commandeur de Langeron travaille avec MM. les Echevins à faire de nouveaux départements de tous les quartiers de la ville ; et ils établissent jusqu'à chaque isle des maisons, un commissaire pour veiller à l'exécution des ordres qui sont donnés »<sup>20</sup>. Le 7 janvier 1721, ordre leur est donné de faire un relevé exact de toutes les personnes décédées « dans les isles ou l'isle » dont ils ont la responsabilité. Ce n'est que le 26 juin 1721 qu'il leur est ordonné de « remettre aux commissaires généraux l'état des morts de leur isle »<sup>21</sup>.

L'un de ces états nous est parvenu<sup>22</sup>, probablement parce qu'il s'était trompé d'adresse. Il porte sur quatre isles du quartier Blanquerie ; il totalise 207 décès, soit une cinquantaine par isle. Combien y avait-il d'isles ? Il y avait 80 commissaires, dont l'auteur de cet état, M. Seguin. À trois isles en moyenne par commissaire, il y en aurait eu 240. À quatre isles (mais c'est moins probable), 320. En 1793, dans un périmètre plus densément bâti et peuplé, il y avait 377 isles lors du recensement. Un nombre plus proche de celui de 1720, serait celui du dénombrement « de l'abbé Expilly » en 1765. J'en ai vu et authentifié le manuscrit aux Archives municipales de Marseille<sup>23</sup>, avec la répartition par isles. Je certifie donc que l'on peut connaître le nombre des

20. idem.

21. Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Étude détaillée dans M. Terrisse, ouvrage cité, note 1.

22. Travaillant sur un autre sujet, je n'ai pas pensé sur le moment à en compter les isles à toutes fins utiles : le chercheur américain Stephen Clay, qui venait de le découvrir ou de le redécouvrir dans un registre relié de règlements de police du Directoire, me l'avait montré pour que je lui en donne la date et les caractéristiques, car il avait l'intention de le publier en article. J'ignore la suite qu'il a donnée à ce projet, mais il m'avait fait promettre de ne pas le publier, et de citer son nom si j'y faisais allusion.

23. Ruffi (ouvrage cité, note 9) donne pour la peste de 1649 le nombre incontrôlable de « 8 000 » morts (ville et terroir ?), soit à peu près la moitié des habitants restés en ville (« 15 000 »). Le document qui, s'il ne se limite pas à une liste des « principaux habitants » permettrait d'approcher la réponse, c'est évidemment la « liste générale des personnes qui sont mortes du mal contagieux dans la ville et dans le terroir de Marseille, certifiée par le secrétaire archivaire (CAPUS, à Marseille, le 18 août 1721, de l'imprimerie de Jean Baptiste Boy ». Le meilleur des historiens marseillais du XIX<sup>e</sup> siècle, Augustin Fabre, l'a eue entre les mains (entre 1830 et 1855). Je viens d'en retrouver un exemplaire à Troyes : c'est simplement le total des morts cités plus haut. (Photocopie aux Archives de Marseille).

isles dénombrées en août 1765. Supposons qu'il y en ait eu, comme en 1793, 377 en 1720 : une cinquantaine de décès (et *disparus*) par isle aboutirait à un chiffre voisin de 18 850. Ce serait un maximum, car il n'y avait pas 377 isles en 1720, mais plutôt 250. Si c'était le cas, il y aurait en 12 500 morts (et *disparus*). C'est presque le chiffre obtenu par soustraction des décès hospitaliers de ceux des paroisses dans l'état de 1721. Ce serait à peu près la moitié du nombre des habitants restés en ville.

Michel TERRISSE